

Gouvernement du Canada changeait d'avis à propos du succès de cette expérience et désirait retirer ses troupes, pourrait-il le faire ou serait-il tenu de les maintenir là-bas? En d'autres termes, ces troupes seront-elles entièrement affectées aux fins mentionnées dans le décret?

Je comprends sans peine que des troupes aussi peu nombreuses ne peuvent être chargées que de missions sans ampleur. La plupart d'entre nous avons répété, au cours du débat, que nous souhaitons que de tout cela sorte un règlement définitif des problèmes qui se posent dans cette région. Il est incontestable qu'on ne saurait attendre de cette force qu'elle règle certaines des grosses difficultés qui existent dans ces régions. Si pour mettre fin aux hostilités il faut assurer le retrait des forces britanniques et françaises de la région, il est clair que cette mission entrera dans les attributions de cette force, le retrait devant être obtenu avec le consentement des pays en cause. Peut-être aussi faudra-t-il assurer le retrait des troupes israéliennes qui sera peut-être réalisé sans peine, mais qui ne le sera peut-être aussi qu'après de longues hésitations. J'ignore ce que cela peut vouloir dire du point de vue des troupes égyptiennes. Les laissera-t-on pénétrer de nouveau dans la péninsule de Sinaï? Ce n'est pas clair du tout.

Si on en arrive au point où intervienne un accord prévoyant la fin des hostilités et qu'il y est effectivement donné suite de façon que la force de l'ONU puisse s'installer sur les lieux, que fera-t-elle? Occupera-t-elle les ouvrages et les bords du canal de Suez? Continuera-t-elle de les occuper jusqu'à ce que l'Assemblée ait pris des mesures politiques relatives au règlement de deux problèmes extrêmement sérieux. L'un d'eux a trait au tracé de la frontière entre l'Égypte et Israël, difficulté en quelque sorte éternelle. L'autre aurait trait au règlement du problème du canal de Suez. Nous espérons que de tout cela sorte un début de règlement permanent de ces grandes questions. Je comprends bien qu'on ne demande à la Chambre que d'autoriser l'affectation de fonds à ces forces dont la mission se borne à assurer la suspension des hostilités. S'il en faut davantage, le Parlement sera bientôt convoqué de nouveau. Quoi qu'il en soit, le gouvernement a, je présume, l'autorité nécessaire, à lui conférée par la loi sur la Défense nationale, pour faire ce qui, nous l'espérons tous, peut être fait, s'il y a un moyen de le faire avec efficacité, pour atteindre un but beaucoup plus général que le but restreint assigné pour l'instant à cette force.

J'ai posé un assez grand nombre de questions et j'ai soumis un certain nombre de propositions. Je considère que pour voter ces

fonds il nous faut autant de renseignements que possible sur les bases légales justifiant ce geste, sur les rouages du commandement, sur la mesure dans laquelle on a prévu les choses pour cette opération, et sur la manière dont le gouvernement envisage qu'elle se déroulera vraisemblablement.

**L'hon. M. Pearson:** Je serais le dernier ici, j'imagine, à vouloir retarder la décision sur cette question. Néanmoins, bien des questions m'ont été posées, non seulement depuis que nous siégeons en comité, mais aussi des questions très importantes, par mon honorable ami qui vient de se rasseoir. Au début de la discussion sur cette question, on m'a demandé de renseigner la Chambre sur plusieurs points. On m'a demandé pourquoi nous n'avions rien fait auparavant au sujet d'une force de police de l'ONU dans cette région. On m'a demandé, — l'honorable député de Greenwood est revenu là-dessus, — quel était le rapport entre notre décision et l'unité du Commonwealth. D'autres questions importantes m'ont été posées à ce moment-là, certaines questions m'ont été posées cet après-midi. Je dois donc demander au comité de me laisser quelques minutes pour que j'essaie d'y répondre.

On a dit ce matin que nous n'avions pas donné assez de renseignements au Parlement sur les décisions récentes de l'ONU ou sur notre attitude à l'égard des décisions de l'ONU dans le passé. Pour ce qui est du premier aspect de la question, nous avons tâché à la présente session d'urgence, je pense, de répondre à toutes les questions afférentes. Ce sont des questions sur lesquelles il nous a été impossible d'échanger des renseignements sous le sceau de la confiance avec quelques-uns de nos amis d'en face. Je reconnais qu'en période de crise il devrait y avoir le plus large échange de renseignements entre le Gouvernement et les chefs de l'opposition. Cette ligne de conduite a été suivie, à l'occasion, par le passé et elle est excellente. Si l'on n'a pas procédé de la sorte dans le présent cas, c'est que, le comité le comprendra, les événements se sont précipités et nous avons été retenus ici presque constamment depuis la réunion du Parlement.

Je signale, cependant, que la délégation canadienne auprès des Nations Unies groupe des observateurs tirés de tous les partis représentés à la Chambre. Ils assistent aux réunions de notre délégation et nous espérons qu'ils ont le sentiment d'être des membres réguliers de notre délégation pour ce qui est de l'échange de renseignements. Nous ne gardons pour nous, dans ces réunions, aucun renseignement parce qu'il y a là des députés appartenant à tous les partis. Nous sommes heureux de leur présence à ces réunions. Je pense que les délégués y ont ob-